



Formation Stratégie des SI de Santé

**WEBINAR
4 SESSIONS**



Informatisation du dossier patient, facturation au fil de l'eau, réduction des risques liés à la prescription médicamenteuse : les systèmes d'information occupent une place de plus en plus stratégique dans les organisations des établissements de santé. Des enjeux nationaux majeurs tels la communication ville-hôpital, la téléradiologie ou les GHT auront des impacts majeurs sur l'informatique et les organisations.

Dans ce contexte, la sécurisation de ces systèmes est un pré requis indispensable. Tout le monde garde en mémoire l'accident d'Epinal (2006) et ses conséquences sur les patients. Avec la dépendance croissante des soins à l'informatique, toute panne d'un système peut rapidement avoir des conséquences dramatiques. Qu'il s'agisse de s'assurer de la disponibilité d'un logiciel ou de l'intégrité des données médicales, la sécurité des systèmes d'informations des établissements de soins devient un enjeu stratégique, tendance que l'on observe déjà dans la plupart des autres secteurs économiques tels que la banque ou l'assurance.

Egalement, les enjeux modernes tels que la constitution des GHT, les enjeux normatifs tels que le RGPD et la certification des comptes, les enjeux métiers tels la marche inéluctable vers l'hôpital numérique, induisent des défis qu'il convient d'aborder non pas sous l'angle technique, mais sous l'angle systémique et managérial.

À qui s'adresse la formation ?

- Destiné aussi bien aux décideurs (chefs d'établissement, équipes de direction, présidents de CME,...) qu'aux professionnels de l'informatique (chefs de projet, ingénieurs), cette formation aborde la question des systèmes d'information, de leur sécurisation et des enjeux globaux non pas avec l'approche habituelle purement technique, mais la replace dans une démarche globale, qui combine à la fois la vision qualité de type ISO, les enjeux des métiers du soin, et les grands projets informatiques des prochaines années.

Objectifs de la formation

- **Comprendre les fondamentaux** des systèmes d'information de santé ;
- **Comprendre les défis** des architectures fonctionnelles ;
- **Comprendre les mutations** dans la sécurisation des SI de santé ;
- **Appréhender les enjeux** du positionnement des DSI dans ce contexte ;
- **Entrevoir les défis** des SI à l'horizon 2030.

Outils Pédagogiques

- **Synthèses des séquences** téléchargeables en PDF
- **Tests d'autoévaluation** en cours et fin de parcours
- **Environnement graphique** simple et convivial
- **Enregistrement des résultats** au fur et à mesure de la progression du stagiaire
- **Reporting** adapté au cadre légal
- **Facilité d'exploitation** des résultats pour mise en œuvre de plans d'actions

Programme

(Animation de la formation par 4 sessions en webinar de 3h30 repartis sur une période d'un mois.)

SESSION 1 : 3h30

Thème 1 Les fondamentaux

- Définition d'un SI
- Le modèle en couche
- Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre
- L'ère d'un SI

SESSION 2 : 3h30

Thème 3 Pilotage d'une DSI, vision stratégique

- Evolution des acronymes
- Trois définitions d'une DSI
- Le modèle ABC
- Le modèle ITIL
- La vision TOC
- La vision LEAN
- La vision organique

SESSION 3 : 3h30

Thème 5 Les GHT

- Les non-dit sur la question de la personnalité juridique
- L'inversion de paradigme MOA / MOE
- La stratégie générale de convergence des SI

SESSION 4 : 3h30

Thème 7 Les SI de santé, ailleurs

- La question de l'offre de santé de territoire
- Les niveaux budgétaires
- HIMSS en ligne de mire
- Les habilitations d'accès

Thème 2 Urbanisation du SI, vers l'hôpital numérique

- Concepts d'urbanisation
- Eléments d'architecture technique
- Eléments d'architecture fonctionnelle
- Les grandes approches de l'hôpital numérique

Thème 4 La sécurité du SI

- Les fondamentaux
- La démarche générale
- Le découpage en 14 projets
- Les aspects réglementaires

Thème 6 Réglementaire et Normatif

- Le RGPD
- La Certification des Comptes
- La Directive NIS

Thème 8 Prospectives de SI de santé 2030

- Les SI en 2002
- Les SI en 2017
- Evolution du métier médical en 2030
- Evolution des outils IT au service du métier en 2030
- Evolution des menaces
- Prospectives SSI, les tendances structurelles

Modalités d'inscription

Les frais d'inscription standard incluent :

- Possibilité de s'inscrire à 1, 2, 3 ou 4 sessions selon les thématiques souhaitées.
- 1 copie électronique du support de cours en version PDF
- Certificat de Participation

Tarifs standard

- Frais d'inscription par session : 350.00 € HT
- Remise disponible :
Remise de 15% pour l'inscription aux 4 sessions soit un tarif de 1,190.00 € HT
 - 10% sur le deuxième inscrit d'un même établissement
 - 20% sur le troisième et plus d'un même établissement

DSIH Formations est un organisme de formation spécialisé dans les systèmes d'information de santé. Convaincu que les professionnels de santé doivent poursuivre un processus dynamique d'acculturation aux technologies numériques, il se distingue en proposant un catalogue de formations originales dédiées aux professionnels de santé, conçues et délivrées par des experts aux compétences reconnues.

Le RGPD, les exigences réglementaires nationales, mais aussi les « best practices » imposent une maîtrise des données de santé à caractère personnel, dans une dynamique d'éthique, de plus grande transparence et de respect de l'intimité numérique des patients. La transformation et les adaptations qui en résultent sont considérables, et l'accompagnement des professionnels constitue le facteur clé n°1 du succès. DSIH Formations souhaite proposer un catalogue restreint, constitué de formations ciblées, à destination des professionnels de santé en charge des systèmes d'information et des traitements numériques de données. Nos formateurs sont des experts des SI de santé qui exercent des fonctions opérationnelles, pour certains, au sein d'établissements de santé et, pour d'autres, auprès du secteur public ou privé.

À noter que DSIH Formations propose également des programmes de formations certifiantes adaptées à d'autres secteurs d'activité tels que les grandes administrations du secteur public, les institutions financières ou les groupes industriels et commerciaux.

Consultez notre catalogue et notre actualité sur :
www.dsih-metiers.fr Rubrique : DSIH Formations.



Formateur

Cédric CARTAU, RSSI d'un CHU de Nantes, du GHT 44 et Chroniqueur dans DSIH Magazine.

Après avoir exercé des fonctions d'ingénieur à la Direction des Systèmes d'Information du CHU de Reims, Cédric CARTAU a dirigé au CHU de Rennes les équipes techniques et application du Département Finance et Système d'Information entre 2004 et 2009. Depuis, il est Responsable Sécurité des Systèmes d'Information et CIL du CHU de Nantes. Il intervient dans les projets métier en tant que maîtrise d'ouvrage de la sécurité, et conduit des projets spécifiques tels que le déploiement de cartes à puce, la sécurisation des infrastructures, etc. Il a mené pendant 3 ans des missions pour le compte du GCS e-Santé Pays de Loire sur les domaines de la sécurité des SI et de la conduite de projet de refonte des SI des établissements de petite et moyenne taille, et de fait connaît le contexte du médico-social et du tissu des établissements en région. Depuis 2017, il est également RSSI du GHT44 et dans ce contexte a pour mission de sécuriser le SI des 13 établissements du 3^{ème} GHT de France, en préfiguration de la convergence des SI tel qu'écrit dans la loi de santé 2016. Il enseigne également dans plusieurs modules à l'EHESP et à l'ESIEA, intervient régulièrement dans des conférences ou tables rondes (Ministère de la Santé, Assemblée Nationale, congrès de l'APSSIS, CCI44, etc.). Il est enfin chroniqueur dans DSIH Magazine et a publié 5 ouvrages sur les SI de santé, aux éditions Presses de l'EHESP et chez Eyrolles.

Publications :

- « *La sécurité du système d'information des établissements de santé* », Presses de l'EHESP, mai 2012
- « *Guide pratique du système d'information* », Presses de l'EHESP, mai 2013
- « *Stratégie du Système d'Information : vers l'hôpital numérique* », Presses de l'EHESP, février 2014
- « *L'informatique d'entreprise au quotidien* », Presses de l'EHESP, 2014
- « *Informatique de santé* », Eyrolles, 2015

DSIH Métiers

84, avenue de la République
75011 Paris
Tél. : +33 (0)9 70 44 74 06
formations@dsih-metiers.fr

Formulaire d'inscription

FORMATION STRATÉGIE DES SI DE SANTÉ

Veuillez cocher les cases selon le choix des sessions et des dates

<input type="checkbox"/> SESSION 1 Thème 1 : Les fondamentaux Thème 2 : Urbanisation du SI, vers l'hôpital numérique	<input type="checkbox"/> Mardi 15 janvier 2019 <input type="checkbox"/> Mardi 10 septembre 2019
<input type="checkbox"/> SESSION 2 Thème 3 : Pilotage d'une DSI, vision stratégique Thème 4 : La sécurité du SI	<input type="checkbox"/> Mardi 22 janvier 2019 <input type="checkbox"/> Mardi 17 septembre 2019
<input type="checkbox"/> SESSION 3 Thème 5 : Les GHT Thème 6 : Réglementaire et normatif	<input type="checkbox"/> Mardi 29 janvier 2019 <input type="checkbox"/> Mardi 24 septembre 2019
<input type="checkbox"/> SESSION 4 Thème 7 : Les SI de santé, ailleurs Thème 8 : Prospectives de SI de santé 2030	<input type="checkbox"/> Mardi 5 février 2019 <input type="checkbox"/> Mardi 1 ^{er} octobre 2019

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Email : _____ Tél : _____

Etablissement : _____

Adresse : _____

Ville et code postal : _____

DSIH Formations doit vous fournir :

Une facture à l'adresse mentionnée

Une facture à l'adresse suivante : _____

Un document d'émargement

Une convention de formation

Autres documents : _____

Commentaires

Renvoyez votre inscription à **DSIH Formations - 84 Avenue de la République - 75011 Paris**
ou par mail à : formations@dsih-métiers.fr

Conditions générales

Dans le cadre de cette proposition, DSIH Formations est une filiale de SPECIAL PARTNER, société à responsabilité limitée unipersonnelle active depuis 14 ans, au capital de 7,500 € inscrite au RCS de Paris sous le n° n° 449-672-583, implantée au 84, avenue de la République ci-après dénommées « DSIH Formations ».

Par le présent contrat, et moyennant le respect des stipulations ci-après, DSIH FORMATIONS assumera auprès du CLIENT en contrepartie du prix les prestations de formation indiquées dans les Conditions Particulières.

Les présentes Conditions Générales ne peuvent valoir comme offre de contracter à l'égard de tous tiers. DSIH FORMATIONS se réserve expressément le droit d'agréer tous tiers se proposant d'adhérer au présent contrat.

La prestation décrite dans les Conditions Particulières s'effectuera dans les locaux de DSIH FORMATIONS ou tous autres locaux que ce dernier jugera bon de désigner. Ces locaux seront adaptés à ladite prestation. Le CLIENT s'engage donc à se déplacer à ses frais dans les dits locaux pour bénéficier de la prestation.

DSIH FORMATIONS s'engage à respecter les délais indiqués dans les Conditions Particulières pour exécuter sa prestation. Toutefois, cette obligation n'est que de moyens.

DSIH FORMATIONS fixera les horaires pour exécuter sa prestation. Celle-ci aura lieu pendant les jours ouvrés entre 9h et 17h30. Le CLIENT s'engage à respecter ces horaires ou à indiquer exceptionnellement à DSIH Formations, dans un délai suffisant, qu'il est dans l'impossibilité de les respecter. Dans ce dernier cas, les Parties s'efforceront de trouver un horaire commun.

Le CLIENT reconnaît posséder, par lui-même ou par l'intermédiaire de son personnel bénéficiaire de la prestation, des compétences générales nécessaires pour profiter de la prestation décrite dans les Conditions Particulières. Le cas échéant, les Conditions Particulières indiqueront les compétences spécialement requises au préalable.

Le CLIENT s'engage à suivre de façon attentive la formation, ou à faire suivre ladite formation par un personnel attentif.

Le CLIENT ne peut prétendre à aucun remboursement en cas de non-respect de ces obligations.

Le CLIENT s'oblige à ne pas engager directement ou indirectement un collaborateur de DSIH Formations, présent ou à venir, ou à le prendre à son service sous quelque statut que ce soit, même dans l'hypothèse où la sollicitation serait faite à l'initiative dudit collaborateur.

Cette obligation de ne pas faire est valable pendant la durée du présent contrat et pendant les 12 mois qui suivront son expiration.

Dans l'hypothèse où le CLIENT ne respecterait pas cette obligation de non sollicitation de personnel, il sera tenu de dédommager DSIH FORMATIONS en lui versant une indemnité forfaitaire égale au montant brut des appointements perçus au cours des 12 derniers mois par le collaborateur concerné. Dans l'hypothèse où ledit collaborateur n'aurait pas 12 mois d'ancienneté, cette indemnité sera égale au montant des appointements bruts perçus par celui-ci et majorés des frais de formation et de recrutement.

La réalisation des obligations de DSIH FORMATIONS fait l'objet d'une facturation. Le CLIENT s'engage à s'acquitter du prix indiqué dans la proposition financière.

Toute prestation effectuée par DSIH FORMATIONS au profit du CLIENT et ne figurant pas dans la Proposition financière fera l'objet d'une facturation supplémentaire au tarif en vigueur. Le CLIENT s'engage à prendre connaissance de ces tarifs avant toute demande supplémentaire. Ces tarifs seront réputés acceptés par le CLIENT de façon irréfragable dès lors que celui-ci a passé une nouvelle commande.

Le prix est payable net et sans escompte à la date indiquée dans la Proposition financière, et à défaut d'indication, à l'achèvement de la prestation.

Les ristournes et rabais éventuels sont indiqués dans la Proposition Financière. A défaut, ils sont réputés ne pas exister.

En cas de retard de paiement, DSIH FORMATIONS pourra de plein droit et sans sommation demander le paiement de :

- une pénalité de retard de 1.5% fois le taux légal à compter du jour suivant la date de règlement prévue ;
- une somme forfaitaire de 15 € HT correspondant aux frais de dossier ;
- tous les frais autres, directs et indirects, liés à une procédure de recouvrement, amiable ou judiciaire, éventuellement diligentée contre le CLIENT.

DSIH FORMATIONS fournira au CLIENT tous les documents nécessaires à la réalisation de sa prestation, notamment les supports de cours. Le CLIENT pourra conserver lesdits supports à l'issue du contrat.

Toutefois, ces documents ne sont remis au CLIENT que pour la stricte exécution du

présent contrat et sont réservés à son usage personnel. Ainsi, le CLIENT n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur lesdits documents. Il s'interdit donc notamment de les représenter ou de les reproduire, à titre gratuit ou onéreux, en tout ou partie, et même pour son usage personnel, sans l'autorisation préalable et écrite de DSIH FORMATIONS. Le CLIENT s'interdit donc notamment d'en faire profiter tous tiers, y compris ses filiales éventuelles, à des fins personnelles ou professionnelles, sous quelque façon que ce soit. Le CLIENT reconnaît être informé des sanctions de la contrefaçon. DSIH FORMATIONS n'est tenu envers le CLIENT à aucune conséquence – directe ou indirecte – liée à l'exécution du présent contrat. La responsabilité de DSIH FORMATIONS est limitée à deux fois le montant total HT du contrat dans l'hypothèse où celle-ci est recherchée pour l'inexécution des obligations contractuelles.

Dans tous les cas, la responsabilité de DSIH FORMATIONS ne pourra pas être recherchée en cas de force majeure. Seront assimilés à un cas de force majeure pour l'application du présent contrat les faits de grève du personnel de DSIH Formations.

DSIH Formations se réserve la possibilité à tout moment de faire sous-traiter tout ou partie des prestations prévues dans le présent contrat.

De même, DSIH FORMATIONS pourra céder à un tiers tout ou partie de sa qualité de cocontractant au présent contrat. Le CLIENT est réputé accepter par avance irrévocablement ladite cession. Le CLIENT ne pourra plus alors demander à la société DSIH FORMATIONS d'exécuter le présent contrat et la tiendra quitte pour l'avenir. Le CLIENT devra alors s'adresser directement au cessionnaire. Le CLIENT dispense DSIH FORMATIONS et le cessionnaire à effectuer les formalités prévues par l'article 1690 du Code civil.

Le CLIENT ne pourra pas céder tout ou partie de ses droits issus du présent contrat. DSIH FORMATIONS pourra annuler de plein droit la prestation prévue au présent contrat sous réserve de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de 15 jours et sous réserve de fournir au CLIENT un motif suffisant, comme par exemple un manque imprévu de personnel qualifié. En ce cas, DSIH FORMATIONS remboursera au CLIENT les sommes éventuellement déjà perçues sans être tenu à aucune autre conséquence, directe ou indirecte.

Le CLIENT pourra annuler sa demande sous réserve de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de 10 jours calendaires minimum. En ce cas, le CLIENT ne devra aucune somme à DSIH Formations. Dans l'hypothèse où ce préavis ne serait pas respecté, DSIH FORMATIONS pourra prétendre au paiement de l'intégralité des sommes dues en vertu du présent contrat.

DSIH FORMATIONS pourra de plein droit et sans sommation refuser d'exécuter sa prestation ou la suspendre selon le cas, dans l'hypothèse où tout ou partie du prix n'a pas été acquitté par le CLIENT à la date prévue.

Toutefois en ce cas, DSIH FORMATIONS pourra de plein droit et sans sommation préférer exiger la résolution ou la résiliation du présent contrat.

Dans l'hypothèse où DSIH FORMATIONS applique au CLIENT l'une des sanctions décrites ci-dessus, DSIH FORMATIONS pourra de plein droit réclamer le paiement de la totalité des sommes que le CLIENT aurait dû verser au titre du contrat suspendu, résolu ou résilié, outre des dommages & intérêts éventuels.

Si le CLIENT fait l'objet d'une procédure collective, le CLIENT s'engage à en informer DSIH FORMATIONS dans les meilleurs délais. DSIH FORMATIONS pourra de plein droit et sans sommation résilier le présent contrat, sous réserve du respect des dispositions d'ordre public de l'article L.621-28 du Code de commerce. La renonciation à un droit issu du présent contrat dont est titulaire DSIH FORMATIONS ne peut résulter que d'un écrit signé par un représentant dûment habilité. Cette clause est formulée à titre de validité de ladite renonciation. Toute tolérance de DSIH FORMATIONS ne peut valoir renonciation.

En cas de litige et à défaut d'accord amiable, le Tribunal de commerce de Paris (75) sera seul compétent.

La loi applicable est le droit français.

Dans l'ordre de priorité suivant, les présentes Conditions Générales et la Proposition Financière forment l'intégralité des accords des Parties. Aucun autre document n'a vocation à entrer dans le champ contractuel, sauf avenant écrit et signé des Parties. Tout autre document, notamment les Conditions Générales qu'applique éventuellement le CLIENT à ses prestataires, est inopposable à DSIH Formations. Toutefois le cas échéant, la proposition commerciale adressée par DSIH FORMATIONS et acceptée par le CLIENT pourra tenir lieu de Proposition Financière pour l'application du présent contrat dès lors qu'il n'existe entre les Parties aucun autre document intitulé « Conditions Particulières ».